Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

62 Pas-de-Calais
MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

SCOLARISATION ET HANDICAP

Calendrier de préparation de la rentrée scolaire 2024

Documents obligatoires à la recevabilité d'un dossier adressé à la MDPH

- **Formulaire CERFA de demande à la MDPH** (à compléter par la famille ; signé par les deux parents/représentants légaux si l'élève est mineur)
- **Certificat médical CERFA de moins de 1 an**
- **Justificatif de domicile**
- **Justificatif d'identité de l'élève** (et des parents s'il est mineur)

Pour rappel,
« La **mise en place d'aménagements ou d'aides préalables à la saisie de la MDPH** est un élément déterminant pour l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation dans l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation et des propositions de notifications qu'il contient »
Ces aides peuvent être :

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et/ou
- Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et/ou
- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Un bilan des aides et aménagements préalables doit, pour l'évaluation des besoins des élèves, être fourni à la MDPH ou le cas échéant être saisi dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI).

Pour toute demande relative à la vie scolaire, il faut également joindre **systématiquement** :

- Pour une 1ère demande : Un GEVASCO 1ère demande dans lequel apparait notamment le numéro de Livret Parcours Inclusif (LPI)
- Un GEVASCO Réexamen pour toute demande de renouvellement complété en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

Guide d'aide au remplissage du GEVASCO :

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa-geva-sco-web.pdf

En complément des pièces de la recevabilité, l'Equipe d'Evaluation MDPH peut solliciter des éléments complémentaires afin de proposer des droits les plus pertinents aux besoins des élèves. A défaut de réponses dans un délai de 2 mois, la MDPH statuera avec les éléments en sa possession.

Quelle que soit la nature des prestations scolaires demandées, il faut fournir systématiquement pour chaque élève un bilan des suivis, prises en charges et accompagnement mis en œuvre pour répondre à ses besoins.

Si l'élève bénéficie d'une Programmation Adaptée des Objectifs d'apprentissages (PAOA), le document est à joindre lors du dépôt de dossier.

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de dépôt de dossier à la MDPH[i]	Pièces nécessaires à l'évaluation (en complément des pièces de la recevabilité) **A fournir lors du dépôt du dossier pour un traitement rapide**	Pièces pouvant être réclamées selon la situation par l'Equipe d'Evaluation MDPH
Maintien en grande section de maternelle	1ère demande	**15 mars 2024**	• *Bilan pédagogique (par exemple : LSU, bilans RASED, livret de compétences…)* • *Avis ou bilan du psychologue scolaire*	
Matériel pédagogique adapté (MPA)	1ère demande	**15 mars 2024**	• *Argumentaire d'un professionnel qui accompagne l'élève (orthophoniste et/ou ergothérapeute et/ou SESSAD)* • *Fiche d'évaluation pédagogique MPA* • *Avis pédagogique sur le besoin d'obtenir un MPA (motivé dans le CR d'Equipe Educative ou GEVASCO)*	
	Renouvellement		• *Avis pédagogique sur l'utilisation et le besoin de renouveler le MPA (motivé dans le GEVASCO)*	
Aides humaines aux Elèves Handicapés (AHEH)	1ère demande	**15 mars 2024**		• *Avis ou bilan du psychologue scolaire* • *perspectives de poursuites de parcours (Gevasco)*
	Renouvellement			*En cas de modification du temps d'accompagnement, la MDPH peut demander des avis complémentaires et les perspectives de poursuite de parcours (Gevasco)*
Orientation en ULIS	1ère demande	**31 décembre 2023**	• *Bilan psychométrique* • *Bilan du psychologue scolaire*	
	Renouvellement		• *Avis du psychologue scolaire (lors du passage en cycle 4 ou en ULIS LP dans le cadre des poursuites de parcours)*	

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de dépôt de dossier à la MDPH[i]	Pièces nécessaires à l'évaluation (en complément des pièces de la recevabilité) **A fournir lors du dépôt du dossier pour un traitement rapide**	Pièces pouvant être réclamées selon la situation par l'Equipe d'Evaluation MDPH
Orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (EGPA : SEGPA et EREA) **Sortie d'ULIS vers EGPA**	1ère demande *Ne concerne que les enfants ayant besoin d'une orientation vers l'EGPA et d'une autre compensation à partir du cycle 4)*	**31 décembre 2023**	• *Un bilan pédagogique* • *Un avis ou un bilan du psychologue scolaire* • *Evaluations SEGPA*	• *Avis du médecin de l'Education Nationale*
Orientation vers une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)	1ère demande	**31 décembre 2023**	• *Bilans/compte-rendu de la démarche diagnostique* • *Certificat médical d'un médecin spécialiste (Neuropédiatre…)*	• Bilan d'immersion
Orientation vers une Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme (UEEA)	1ère demande	**31 décembre 2023**	• *Un bilan psychométrique* • *Bilans/compte-rendu de la démarche diagnostique* • *Certificat médical d'un médecin spécialiste (Neuropédiatre…)*	• Bilan d'immersion
Orientation vers le Dispositif d'Autorégulation (DAR)	1ère demande	**31 décembre 2023**	• *Un bilan psychométrique* • *Bilans/compte-rendu de la démarche diagnostique* • *Certificat médical d'un médecin spécialiste (Neuropédiatre…)*	• Bilan d'immersion
Orientation vers un établissement ou service médico-social (SESSAD, DITEP, IEM, IME, EDS…)	1ère demande	**31 décembre 2023**	• *Si possible, certificat médical d'un médecin spécialiste selon le type de handicap (ORL, neuro pédiatre, médecin rééducateur, pédopsychiatre…)* • *Bilan psychométrique*	
	Renouvellement		• *Bilan des prises en charge/suivi de l'élève et les perspectives* • *A partir de 16 ans, bilan des stages réalisés pour l'insertion professionnelle*	

[1] Il s'agit d'une préconisation pour permettre l'ouverture de droits le plus tôt possible et faciliter la mise en œuvre des droits.